

CHAMPION IRON

CHAMPION IRON LIMITED MANDAT DU CHEF DE LA DIRECTION

Généralités

Le chef de la direction est responsable de l'orientation générale et de la gestion des activités et des affaires internes de Champion Iron Limited (la « Société ») conformément à la stratégie et aux objectifs de l'entreprise approuvés par le conseil d'administration (le « conseil »), et ce, dans les limites des pouvoirs délégués par le conseil. De pair avec le président exécutif du conseil, le chef de la direction établit l'orientation stratégique de la Société afin de créer une valeur durable à long terme pour les actionnaires.

Responsabilités clés

Les principales responsabilités du chef de la direction sont les suivantes :

- De concert avec le président exécutif du conseil, élaborer et recommander au conseil une stratégie d'entreprise conçue pour obtenir une croissance durable et rentable en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer une prospérité à long terme de la Société;
- Examiner et communiquer régulièrement au conseil le progrès effectué par la Société par rapport à ses objectifs ainsi que tout écart important quant aux objectifs et stratégies, y compris les modifications proposées, au besoin, tout en informant le conseil dès le début de l'élaboration du plan stratégique;
- Encourager une culture d'entreprise qui favorise des pratiques conformes à l'éthique et l'intégrité, et assure un environnement de travail positif en vue d'attirer, de motiver et de conserver les personnes les plus talentueuses pour les postes de tous les échelons au sein de la Société;
- Veiller à ce que toutes les activités, dont les activités d'exploitation de la Société, soient exercées conformément aux pratiques commerciales saines, aux lois et aux règlements applicables, au code de conduite de la Société et aux autres politiques de gouvernance approuvées par le conseil;
- Gérer les ressources clés de la Société, notamment les ressources financières, humaines et autres pour mettre en œuvre et respecter le plan stratégique de la Société, et assurer la mise en œuvre de normes et de systèmes de contrôle, de surveillance et de rendement efficaces à l'égard de l'utilisation de toutes les ressources d'entreprise pour obtenir de meilleurs résultats et une efficacité accrue;
- Gérer les risques importants liés aux activités de la Société et veiller à ce qu'un système de gestion des risques adéquat soit en place pour surveiller et atténuer l'incidence de ces risques;
- Veiller à ce que des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficaces soient conçus, établis et maintenus;
- De concert avec le président exécutif du conseil, veiller à ce que toutes les questions requises soient soumises au conseil.
- Diriger et superviser les communications requises entre la Société et sa clientèle, et agir comme principal porte-parole de la Société;
- En collaboration avec le président exécutif du conseil, assurer une communication efficace et le maintien de relations appropriées avec tous les intervenants de la Société.

Examen et approbation du conseil

Le conseil examinera annuellement le présent mandat. Il a approuvé la version courante du présent mandat le 23 avril 2024 (Montréal) / le 24 avril 2024 (Sydney).